



## CACES<sup>®</sup> SELON R489 DE LA CNAM : CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile.

Le CACES<sup>®</sup> (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

### DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum) :  
1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests  
Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :  
1 jour théorie, 1 jour tests

### PUBLIC

Toute personne conduisant des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

### PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

### EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,  
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

### MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans maximum.

### VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation  
Autorisation de conduite préremplie  
Délivrance du CACES par un OTC

### MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, chariots, livret de formation.

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 489 de la CNAM.

### ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.

Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 489.

### CONTENU

#### Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsables : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Les différentes catégories de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ;
  - **Catégorie 1A (RS5055)** : Transpalettes à conducteur porté : préparateur de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée jusqu'à 1,20 m),
  - **Catégorie 1B (RS5057)** : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m),
  - **Catégorie 2A (RS5056)** : Chariots à plateau porteur (capacité de charge jusqu'à 2 tonnes),
  - **Catégorie 2B (RS5058)** : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction jusqu'à 25 tonnes),
  - **Catégorie 3 (RS5054)** : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale jusqu'à 6 tonnes),
  - **Catégorie 4 (RS5059)** : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes),
  - **Catégorie 5 (RS5060)** : Chariots élévateurs à mât rétractable,
  - **Catégorie 6 (RS5061)** : Chariots élévateurs à poste de conduite élévable (hauteur de plancher > 1,20 m)

/suite

### FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

### FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO03-489



# CACES<sup>®</sup> SELON R489 DE LA CNAM : CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

La délivrance d'une autorisation de conduite est obligatoire depuis le 2 décembre 1998 - Décret 98-1084, pour tout employeur qui propose à un salarié la conduite d'un équipement de travail mobile.

Le CACES<sup>®</sup> (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est délivré après validation des savoir-faire et connaissances pour ce type d'équipement.

## DURÉE

3 jours - 21 heures (minimum) :  
1 jour théorie, 1 jour pratique, 1 jour tests  
Recyclage : 2 jours - 14 heures (minimum) :  
1 jour théorie, 1 jour tests

## PUBLIC

Toute personne conduisant des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

## PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

## EFFECTIF MAXIMUM

Théorie : 12 participants,  
Pratique : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 cas pratiques / jour. Tests : 4 à 6 participants et/ou 4 à 6 tests pratiques / jour / testeur

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

## MAINTIEN DES COMPÉTENCES

5 ans maximum.

## VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation  
Autorisation de conduite préremplie  
Délivrance du CACES par un OTC

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power-Point, chariots, livret de formation.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.  
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 489 de la CNAM.

## ACCESSIBILITE

FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.  
Effectuer les manœuvres imposées par la Recommandation 489.

## CONTENU

### Théorie (suite) :

- **Catégorie 7 (RS5062)** : conduite hors production des chariots de toutes les catégories (déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de chariots sans activité de production, maintenance, démonstration ou essais).

- ⇒ Description, technologie et équipement des chariots ;
- ⇒ Les règles d'utilisation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ;
- ⇒ Les techniques d'utilisation et de stockage ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ Stabilité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

### Pratique :

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercices pratiques et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur.

### Tests :

- ⇒ Tests théorique et pratique selon la Recommandation R489 de la CNAM réalisés par un Organisme Testeur Certifié (OTC).

**Nom du certificateur** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

**Date de création** : 02/03/2020

## FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

## FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos calendriers

Réf formation : AUTO03-489